

58°/ I - Autorisation de passer un marché avec la Maison J. GAILLE & Cie.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de passer un marché avec la Maison Jules GAILLE & Cie pour fournitures d'essence pendant l'année 1963 pour un montant de : 3.500.000.frs.CFA.

Les crédits sont prévus à l'article 603 ./.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
H. BERTH, le 7 Juin 1963
Le Secrétaire Général
Aug. : J. Duchant.